

tesque, de l'utopie la plus chère aux fondateurs du présent régime. Dans un de ses derniers recueils, où le génie le plus merveilleux d'expression était mis au service de la plus étonnante indigence de pensée, Victor Hugo donnait pour excuse aux iconoclastes de la Commune leur ignorance.

Et tu détruis cela ? Toi ?... — Je ne sais pas lire.

Si l'enseignement des instituteurs que MM. Bocquillon et Goyau dénoncent à notre réflexion portait ses fruits légitimes, il faudrait bientôt changer ce vers à peu près ainsi :

Et tu détruis cela ? — Mais oui, car je sais lire.

## II

Quand nous nous trouvons en présence d'un malaise aussi multiforme que celui dont cet essai de la *Revue des Deux Mondes* détaille le syndrome, nous sommes en droit de supposer une cause profonde et qui ne saurait résider dans tel ou tel accident. Cette cause, M. Goyau ne paraît pas l'avoir cherchée. C'est, à mon sens, la limite de ce remarquable observateur dans les divers travaux, déjà si variés, que nous lui devons. Peut-être cette timidité devant l'interprétation des phénomènes qu'il excelle à diagnostiquer procède-t-elle d'un scrupule tout scientifique. Dans l'ordre des faits

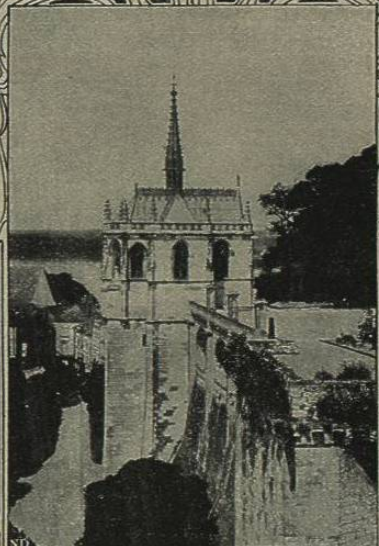
# LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TOURAINÉ

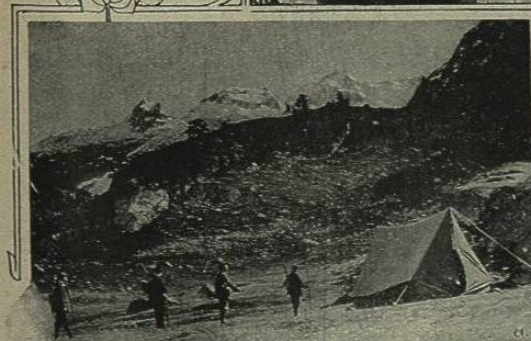
AUVERGNE

BRETAGNE

PYRÉNÉES



CHATEAU  
D'AMBOISE  
et la Chapelle



CL. A. MEILLON

GRASSE pendant l'hiver dans LES PYRÉNÉES



## EXCURSIONS EN TOURAINES

aux Châteaux des Bords de la Loire et aux Stations balnéaires  
de la ligne  
de St-Nazaire au Croisic et à Guérande



### 1<sup>er</sup> Itinéraire Durée : 30 jours

PRIX DES BILLETS  
1<sup>er</sup> Cl. 86 fr. — 2<sup>e</sup> Cl. 63 fr.  
PARIS — ORLÉANS — BLOIS — AMBOISE —  
TOURS — CHENONCEAUX et retour à TOURS.  
— LOCHES et retour à TOURS. — LANGEAIS —  
— SAUMUR — ANGERS — NANTES — SAINT-  
NAZAIRE — LE CROISIC — GUÉRENDE —  
Retour à PARIS, via Blois ou Vendôme ou  
via Angers et Chartres, sans arrêt sur le  
réseau de l'Ouest.

**CES BILLETS SONT DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE**  
La durée de validité du premier de ces itinéraires peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 pour cent du prix du billet.  
Des billets pour parcours supplémentaires sont délivrés de toute station du réseau pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets d'excursion ou inversement.

### JOURS & HEURES D'OUVERTURE DES CHATEAUX

**Ligne de Paris à Nantes  
par Tours et Angers.**  
BLOIS. Ouvert aux visiteurs tous les jours.  
CHAMBORD. do do  
CHAMMONT. Ouvert aux visiteurs le Jeudi seulement.  
AMBOISE. Ouvert aux visiteurs tous les jours.  
VILLANDRY. do do  
AZAY-le-RIDEAU. do do  
USSE. Les Dimanches, Mardis et Vendredis de 1 h. à 4 h.  
LANGEAIS. — Ouvert aux visiteurs tous les jours, du 15 Février au 15 Décembre, de 9 h. à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 6 h. ; en hiver, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.  
MONTSOREAU. Ouv. aux visiteurs tous les jours.  
ANGERS. do do  
NANTES. do do

**Ligne de Blois à Romorantin.**  
CHEVERNY. Ouvert aux visiteurs tous les jours.  
**Ligne de Tours à Vierzon**  
CHENONCEAUX. Ouvert aux visiteurs tous les jours et dimanches de 2 h. à 4 h.  
**Ligne de Tours à Châteauroux.**  
LOCHES. Ouvert aux visiteurs tous les jours.  
**Ligne de Tours à Paris (par Vendôme)**  
CHATEAUDUN. Ouvert aux visiteurs tous les jours.  
**Ligne du Blanc à Argentan.**  
VALENCAY. Parc ouvert de 10 h. à 5 h.  
**Ligne d'Angers à La Flèche**  
DURTAL. Ouvert aux visiteurs tous les jours de 2 h. à 4 h. sauf les dimanches et jours fériés où il est fermé de 2 h. à 3 h.  
**Ligne de Loches à Montrésor**  
MONTRESOR. Ouvert aux visiteurs tous les jours de 9 h. à 4 h.

### 2<sup>e</sup> Itinéraire Durée : 15 jours

PRIX DES BILLETS  
1<sup>re</sup> Classe . . . . . 54 fr.  
2<sup>e</sup> Classe . . . . . 41 fr.  
PARIS — ORLÉANS — BLOIS — AMBOISE —  
TOURS — CHENONCEAUX et retour à TOURS.  
— LOCHES et retour à TOURS. — LANGEAIS.  
Retour à PARIS, via Blois ou Vendôme.

## BAINS DE MER

### 1<sup>o</sup> Billets d'Aller et Retour individuels à prix très réduits Valables pendant 33 jours

Du Samedi, veille des Rameaux, au 31 Octobre, il est délivré des Billets d'Aller et Retour de toutes classes, par toutes les gares du réseau, pour les stations balnéaires des côtes sud de Bretagne.

### 2<sup>o</sup> Billets collectifs de famille

Il est également délivré, pour ces mêmes stations du SAMEDI VEILLE DE LA FÊTE DES RAMEAUX inclus au 1<sup>er</sup> OCTOBRE inclus, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets collectifs de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> classes lorsque la station balnéaire est située à 125 kilomètres de la gare de départ.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même, à l'aller et au retour.  
Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires, dont la déduction est prévue au § 1<sup>er</sup> du Tarif spécial O. V. n<sup>o</sup> 3 ;  
Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 % sur le prix des billets simples applicables au trajet d'aller et retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité, sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du Tarif général pendant la durée de la validité de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le Billet.

Le chef de famille conserve le choix de la classe dans laquelle il pourra effectuer ses voyages à demi-tarif.  
L'itinéraire à suivre pour ces voyages sera l'itinéraire inscrit sur le Billet collectif, ou un itinéraire plus court, sans arrêt en cours de route.

**DURÉE DE VALIDITÉ : DEUX MOIS**  
avec faculté de prolongation d'un mois moyennant supplément de 20 % du prix du billet.

### Billets de libre circulation pour les Plages de Bretagne

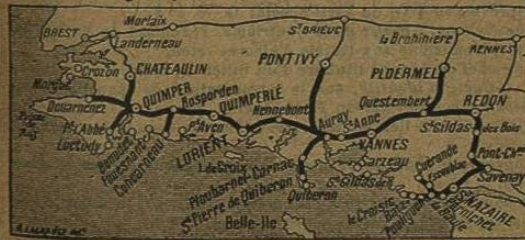
Des billets d'abonnement pour Bains de mer et Excursions sur les Plages de Bretagne sont délivrés du samedi, veille de la fête des Rameaux, jusqu'au 31 Octobre, aux prix fixés comme suit :

	1 <sup>re</sup> Classe	2 <sup>e</sup> Classe
1 <sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay	fr. 400	fr. 75
2 <sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay : les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilom. de dist. en plus de 500 kilomètres, de . . . . .	0f. 1344	0f. 09072

### VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE BRETAGNE

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic. — Guérande. — Saint-Nazaire. — Savenay. — Questembert. — Plœrmel. — Vannes. — Auray. — Pontivy. — Quiberon. — Le Palais (Belle-Ile-en-Mer). — Lorient. — Quimperlé. — Rospendon. — Concarneau. — Quimper. — Douarnenez. — Pont-l'Abbé. — Chateaulin.



### Prix des Billets

1<sup>re</sup> classe 45 fr.  
2<sup>e</sup> classe 36 fr.  
Aller et Retour compris

Durée de Validité :  
30 jours.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux PLAGES DE BRETAGNE, réduits de 40 %, en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cl., sous condition d'un parcours minimum de 50 kilomètres par billet.



## AUVERGNE

### LE MONT-DORE, LA BOURBOULE, ROYAT NERIS-LES-BAINS, ÉVAUX-LES-BAINS

Service direct de jour et de nuit, du 8 juin au 30 septembre inclus, entre PARIS et les stations thermales du MONT-DORE et de la BOURBOULE, par VIERZON, MONTLUÇON et EYGURANDE, voie la plus directe et trajet le plus rapide.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et habituellement, des wagons à lits-toilette.

DURÉE DU TRAJET: 8 heures 45 environ à l'aller et au retour.

#### BILLETS D'ALLER ET RETOUR INDIVIDUELS

Réduits de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et de 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes

pour ROYAT, La BOURBOULE, Le MONT-DORE  
VIC-SUR-ÈRE, Le LIORAN, CRANSAC  
et CHAMBLET-NÉRIS (Néris-les-Bains)

DURÉE DE VALIDITÉ: 10 JOURS

NON COMPRIS LES JOURS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Cette durée peut être prolongée de cinq jours moyennant paiement d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Ces billets sont délivrés du 1<sup>er</sup> JUIN au 30 SEPTEMBRE à toutes les gares du réseau d'Orléans. (Voir page 5, billets spéciaux de 21 jours, à titre d'essai, pour les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore).

#### BILLETS D'ALLER ET RETOUR COLLECTIFS DE FAMILLE

POUR LES STATIONS THERMALES DE  
CHAMBLET-NÉRIS, (NÉRIS-LES-BAINS), ÉVAUX-LES-BAINS, MOULINS,  
(BOURBON-L'ARCHAMBAULT), LA BOURBOULE, LE MONT-DORE, ROYAT, ROCAMADOUR,  
(MIRRS), ST-GERVAIS-CHATEAUNEUF (CHATEAUNEUF-LES-BAINS), VIC-SUR-ÈRE  
LE LIORAN, CRANSAC

Il est délivré, du 15 MAI au 1<sup>er</sup> OCTOBRE inclus, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des BILLETS D'ALLER et RETOUR collectifs de FAMILLE en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classes, au départ de toutes les gares du réseau, pour les stations thermales ci-dessus indiquées, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare du départ.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé:

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au § 1<sup>er</sup> du Tarif Spécial G. V. n° 2;

Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un Billet de famille et en même temps que ce billet, une Carte d'identité, sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du Tarif général, pendant la durée de la validité de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Le chef de famille conserve le choix de la classe dans laquelle il pourra effectuer ses voyages à demi-tarif.

L'itinéraire à suivre pour ces voyages sera l'itinéraire inscrit sur le Billet collectif ou un itinéraire plus court, sans arrêt en cours de route.

DURÉE DE VALIDITÉ: DEUX MOIS

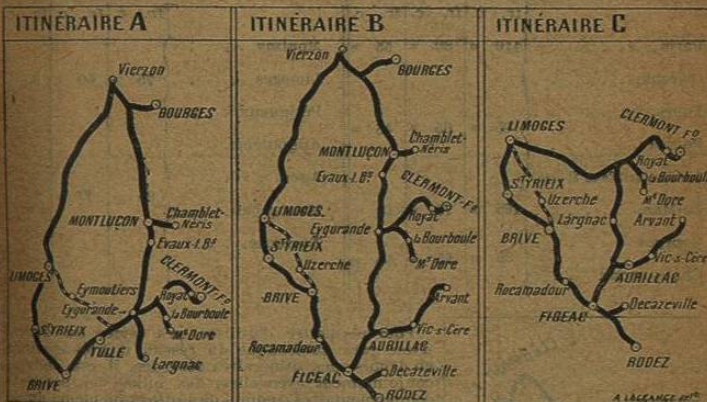
avec la faculté de prolongation d'un mois, moyennant supplément de 20 0/0 du prix du billet.

## AUVERGNE

### EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, des billets d'EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le LIMOUSIN, en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, valables pendant 30 jours, au départ des gares dénommées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comportant les itinéraires A, B, C, ci-dessous:



#### PRIX DES BILLETS

GARES DE DÉPART	Itinéraire A.		Itinéraire B.		Itinéraire C.	
	1 <sup>re</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.
PARIS	fr. c. 98	fr. c. 73	fr. c. 120	fr. c. 90	fr. c. 90	fr. c. 90
ORLÉANS	86	64	108	81	81	81
BLOIS	86	64	108	81	81	81
TOURS	91	68	113	85	85	85
LE MANS	103	77	123	94	94	94
ANGERS	103	77	123	94	94	94
NANTES	113	87	133	104	104	104
POITIERS	91	68	113	85	85	85
ANGOULEME	91	68	113	85	85	85
PERIGUEUX	86	64	108	81	81	81
BORDEAUX	98	73	120	90	98	73
AGEN	98	73	120	90	91	68
MONTAUBAN	98	73	120	90	86	64
TOULOUSE	103	77	123	94	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyages circulaires ci-dessus ou inversement, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, aux prix réduits du Tarif G. V. n° 2.



## AUVERGNE

### CARTES D'EXCURSIONS EN AUVERGNE

Ces cartes sont délivrées, du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre, au départ des gares ci-après ; elles donnent droit : 1<sup>o</sup> à un voyage aller et retour, par des itinéraires désignés, avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et le point d'accès de la zone d'excursions ; 2<sup>o</sup> à la libre circulation sur la dite zone relatée dans le croquis ci-contre.

#### 1<sup>o</sup> CARTES INDIVIDUELLES

	1 <sup>re</sup> classe			2 <sup>e</sup> classe			3 <sup>e</sup> classe		
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
Paris . . . . .	110	»	80	»	55	»	Moulins . . . . .		
Orléans . . . . .							Limoges . . . . .	75	»
Tours . . . . .	85	»	65	»	45	»	Périgueux . . . . .		
Poitiers . . . . .							Angoulême . . . . .		
Bordeaux (Bastide ou St-Jean)							Agen . . . . .	85	»
Le Mans . . . . .	105	»	75	»	50	»	Montauban . . . . .		
Bourges . . . . .	80	»	55	»	40	»	Toulouse . . . . .		
Châteauroux . . . . .									



Pour permettre d'utiliser ces cartes au départ d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située en dehors des itinéraires désignés, il est délivré, conjointement avec elles, des billets de parcours complémentaires, réduits de 40 0/0 et de même durée de validité, du point de départ à une des gares situées sur les itinéraires des dites cartes.

#### 2<sup>o</sup> CARTES DE FAMILLE

Il est accordé pour les familles *soit* les prix ci-dessus, une réduction qui va de 10 0/0 pour la deuxième personne jusqu'à 50 0/0 pour la sixième et les suivantes.

La durée de validité de ces cartes qui est de un mois, peut être prolongée une ou deux fois de 15 jours moyennant supplément.

### Billets d'aller et retour individuels

#### A DESTINATION DE LA BOURBOULE ET DU MONT-DORE

A titre d'essai, il est délivré du 15 août au 30 septembre 1906 des billets d'aller et retour individuels réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une durée de validité de 21 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Ces billets ne sont pas susceptibles de prolongation.

## CENTRE ET PYRENEES - 6 -

### Excursions dans le Centre de la France, les Pyrénées ET SUR LES BORDS DU GOLFE DE GASCOGNE

Des Billets d'excursion de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes, à prix réduits, comprenant trois itinéraires sont délivrés toute l'année; ils comprennent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

#### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris — Bordeaux — Arcachon  
Mont-de-Marsan — Tarbes  
Bagnères-de-Bigorre — Montre-  
jeau — Bagnères-de-Luchon  
Pierrelite-Nestalas — Pau (1)  
Puyoo — Bayonne — Dax —  
ou Puyoo-Dax — Bordeaux — Paris

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50  
2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50

Durée : 30 jours.

#### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris — Bordeaux — Arcachon  
Mont-de-Marsan — Tarbes  
Tarbes — Pierrelite-Nestalas  
Bagnères-de-Bigorre  
Bagnères-de-Luchon-Toulouse (2)  
Montauban — Cahors — Limoges —  
ou Figéac — Limoges — Paris

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50  
2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50

Durée : 30 jours.

#### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

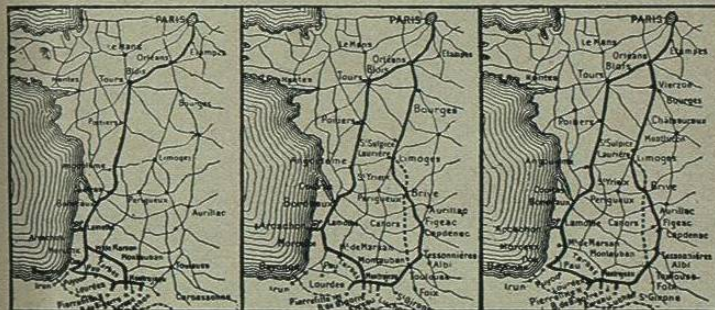
Paris-Bordeaux-Arcachon-Dax  
Bayonne — Puyoo — Pau (1)  
ou Puyoo — Pau  
Pierrelite-Nestalas — Bagnères-  
de-Bigorre — Bagnères-de-Luchon  
Toulouse (2)  
Montauban — Cahors — Limoges —  
ou Figéac — Limoges — Paris

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50  
2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50

Durée : 30 jours.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour, moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 4 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Malabiau à Carcassonne et retour moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 9 fr. en 2<sup>e</sup> classe.



### Billets d'Aller et Retour Individuels et de Famille

Pour les Stations thermales et balnéaires

### DES PYRÉNÉES ET DU GOLFE DE GASCOGNE

Des billets d'aller et retour, valables 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi : AGDE (le Grau), ALET, AMÉLIE-LES-BAINS, ARCACHON, ARGELES-GAZOST, ARGELES-SUR-MER, ARLES-SUR-TECH (La Preste), ARREAU-CADÉAC (Vielle-Aure), AXAT-AUDE (Carcarières, Escouloubre, Usson-les-Bains), AX-LES-THERMES, BAGNÈRES-DE-BIGORRE, BAGNÈRES-DE-LUCHON, BALARUC-LES-BAINS, BANYULS-SUR-MER, BARBOTAN, BIARRITZ, BOULOU-PERTHUS (le), CAMBO-LES-BAINS, CARPIER, CAUTERETS, COLLIÈRE, COULZ-MONTAZELS (Rennes-les-Bains), DAX, ESPÉRAZA (Campagne-les-Bains), GAMARDE, GRÉNADÉ-SUR-L'ADOUR (Eugénie-les-Bains), GUTHARY (halte), GUIAN-MESTALS, HENDAY, LARRENNE (Cahors), LARRENNE (Mimizan), LALUQUE (Préchaug-les-Bains), LAMALOU-LES-BAINS, LARUNS (Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes), LEUCATE (la Francaise), LOURDES, LOURDES-BARBAZAN, LUZ-SAINT-SAUVÉUR (Barèges, Saint-Sauveur), MARIGNAC-SAINT-BÉAT (Luz, Val-d'Aran), NOUVELLE (la), OLORON-SAINTE-MARIE (Saint-Christau), PAU, PIERRE-FITTE-NESTALAS, PORT-VENDRES, PRADÈS (Molitz), QUILLAN (Ginoules), SAINT-FLOUR (Chaudes-saigues), SAINT-GAUDENS (Encasse, Ganties), SAINT-GIRONS (Audinac, Aulos), SAINT-JEAN-DE-LUZ, SALÉCHAN (Sainte-Marie, Siradan), SALIES-DE-BÉARN, SALIES-DU-SALAT, USSAT-LES-BAINS et VILLEFRANCHE-FRÈNET-LES-BAINS (Bagnès, les Escalades, Grans-de-Canaveilles).

Des billets de famille de toutes classes, valables 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année à toutes les gares du réseau pour ces mêmes stations, sous réserve d'un parcours à effectuer de 300 kilomètres, aller et retour compris.



CARTES D'EXCURSIONS DANS LE CENTRE DE LA FRANCE ET LES PYRÉNÉES

Départ de Paris le 15 juin au 15 septembre par les gares ci-après sur les zones A, B, C, D (réunion de B et de C) et E

	ZONE A		ZONE B		ZONE C		ZONE D		ZONE E	
	1 <sup>re</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.
Paris	150	105	140	95	230	170	115	230	170	115
Orléans	138 45	97 20	132 20	89 05	220 40	163 30	110 65	215 45	152 45	110 40
Tours	133 50	93 55	126 65	86 30	214 85	157 75	107 05	212 75	148 45	107 05
Le Mans	147 50	103 35	139 10	90 30	223 95	165 05	108 30	219 75	156 50	114 40
Bourges	137 50	92 35	132 75	88 90	218 35	160 05	106 55	214 20	147 35	109 75
Montils	137 50	92 35	132 75	88 90	218 35	160 05	106 55	214 20	147 35	109 75
Châteauneuf	124 35	87 65	123 95	84 95	207 40	154 55	105 40	204 25	142 65	105 40
Limoges	120 00	85 00	120 00	85 00	200 00	150 00	105 00	200 00	150 00	105 00
Angoulême	120 00	85 00	120 00	85 00	200 00	150 00	105 00	200 00	150 00	105 00
Tulle	120 00	85 00	120 00	85 00	200 00	150 00	105 00	200 00	150 00	105 00
Clermont-Ferrand	120 00	85 00	120 00	85 00	200 00	150 00	105 00	200 00	150 00	105 00
Périgueux	120 00	85 00	120 00	85 00	200 00	150 00	105 00	200 00	150 00	105 00
Poitiers	120 00	85 00	120 00	85 00	200 00	150 00	105 00	200 00	150 00	105 00
Bordeaux (Bastide ou Saint-Jean)	121 45	85 75	121 45	85 75	202 70	151 60	105 00	202 70	151 60	105 00

(1) Pour les Cartes d'excursions au départ de Bordeaux (Bastide ou Saint-Jean) pour les zones B, C et D, voir le Tarif G, V, n° 6 du réseau du Midi.

**(A)** PARIS

**(B)** PARIS

Ces cartes valables un mois donnent droit :

- 1<sup>o</sup> A. un voyage aller et retour par des itinéraires désignés, avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et l'un des points d'accès de la zone choisie ;
- 2<sup>o</sup> A. la libre circulation sur ladite zone.

Pour permettre d'utiliser ces cartes au départ de toute autre gare des réseaux d'Orléans et du Midi situés en dehors des itinéraires désignés, il est délivré, conjointement avec elles, des billets de parcours complémentaires réduits de 400 00 et de même durée de validité, du point de départ à une des gares situées sur les itinéraires desdites cartes.

**Cartes de famille.** — Il est accordé pour les familles, sur les prix ci-dessus, une réduction qui va de 40 0/0 pour la deuxième personne jusqu'à 50 0/0 pour la troisième et les suivantes.

La durée de validité de ces cartes peut être prolongée une ou deux fois de 15 jours moyennant supplément.

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livre-Guide officiel de la Compagnie d'Orléans*, adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 70 à l'Administration, 10, rue de Valenciennes, à Paris. Bureaux de Tréport-Voileurs (P. O.).

sociaux, préciser ce que Taine appelait les *Généralités*, c'est toujours aventurer une hypothèse, puisque la contre-épreuve expérimentale n'est possible que par l'histoire. Cette réserve une fois posée, pourquoi ne pas tenter d'entrevoir, par delà les symptômes morbides, quelque grande loi de santé dont la méconnaissance se manifeste par leur désordre? D'ailleurs, lorsqu'il s'agit de la Révolution, — et l'œuvre scolaire de la troisième République se rattache de la manière la plus intime à l'entreprise de déformation nationale commencée en 1789 — ces généralisations sont nécessaires. Il y a toujours, derrière les entreprises les plus basement utilitaires des Jacobins, une erreur idéologique adoptée comme un dogme avant d'être maniée comme un instrument de règne. Avec son admirable coup d'œil d'homme d'Etat, Louis XVIII avait, dès le premier jour, discerné ce caractère si particulier de la besogne révolutionnaire. En 1798, il écrivait à son représentant à Londres (1) : « Ici c'est une guerre de principes. Ceux qui ont servi de fondement à la prétendue République française sont incompatibles avec l'idée d'un autre ordre de choses sur la surface du globe, par la raison que ces principes sont eux-mêmes des observations métaphysiques poussées au dernier degré... » Et il ajoutait : « A ce motif d'incompatibilité déjà très grand se joint l'intérêt de ceux qui se servent de

(1) Lettre inédite, publiée par Ernest DAUDET dans la *Revue hebdomadaire* du 23 décembre 1905.



*l'égalité pour s'élever au-dessus des autres et de la liberté pour les opprimer.* » Lucides et fortes formules d'une sagesse vraiment royale et qui mettent en première ligne non pas les égoïstes passions des hommes, toujours les mêmes, mais cette misère plus particulière à l'esprit français quand il s'égare : un abus de la logique et de l'abstraction. Examinons si cette inexactitude dans la manière de penser ne se retrouve pas à l'origine de ce péril primaire dénoncé par M. Goyau. Que l'enseignement laïque, organisé par la République avec tant de frais et de fracas, fonctionne si difficilement déjà et à travers des crises plus menaçantes pour l'avenir que pour le présent, ne serait-ce pas une preuve qu'il est issu de conceptions radicalement erronées ? N'y aurait-il pas dans les fondements mêmes de l'édifice une faute première de construction, un paradoxe *antiphysique*? — Continuons d'employer ce mot excellent, qui pose le problème politique et social sous son vrai jour de science, et le maintient dans le simple domaine réaliste, le seul où une discussion objective puisse s'établir.

Il ne faut pas un grand effort d'analyse pour discerner que deux affirmations se retrouvent derrière toutes les tentatives faites, depuis ces trente années, pour organiser l'enseignement primaire. L'une et l'autre est admise par nos Jacobins d'une manière axiomatique. Je veux dire qu'ils n'en discutent même plus la vérité. Le premier de ces deux dogmes intangibles, c'est que *tout homme, en*

*venant au monde, a des droits égaux au développement le plus complet possible de ses facultés.* Le second, c'est que *ce développement a pour condition nécessaire l'instruction par les livres.* Ces deux principes correspondent si complètement à la mentalité générale de notre temps que ceux-là mêmes, parmi les adversaires de la République, qui distinguent le mieux le danger de leur application ne mettent pas en doute un instant leur exactitude. D'ailleurs, qui mesurera la part du psittacisme, dans l'adhésion donnée par les meilleures intelligences de notre âge et les plus droites aux assertions incessamment répétées des sophistes de la Révolution? Une suggestion semble avoir émané de cette inlassable propagande. Combien de généreux cœurs se réclament, sur la foi de l'étiquette, de la niaise *Déclaration des droits de l'homme* sans avoir jamais traduit dans sa réalité implacable l'article qui, définissant la loi l'expression de la volonté nationale, et ramenant cette volonté au nombre brut, justifie par avance les pires tyrannies des majorités? Combien d'autres acceptent, sans songer à la vérifier, cette thèse, que l'Idéal démocratique est en progrès dans toutes les nations, alors que les faits prouvent une tendance universelle des pays qui prospèrent, vers un impérialisme militariste et par suite oligarchique? Le procédé des Jacobins consistant, pour reprendre la profonde formule de Louis XVIII, à « pousser leurs observations métaphysiques au dernier degré »; il y a dans toutes leurs théories une par-



celle de vérité systématiquement faussée. Pour reprendre les deux exemples que je viens de citer, il y en a une dans leur définition de la loi. Oui, elle peut être considérée comme l'expression de la volonté nationale mais, à la condition que l'on définisse la volonté nationale par ses trois éléments : les morts, les vivants, ceux à naître, et que ces trois éléments aient leurs organes. Vous voyez ce que devient avec cette définition le droit du nombre. Il y a une toute petite part de vérité dans l'hypothèse sur l'Idéal démocratique, si l'on réduit ce terme à ces humbles réalités : une extension du bien-être moyen, — une certaine ressemblance entre les mœurs superficielles des diverses classes — une formation plus rapide des réactions nouvelles de l'opinion grâce aux rapidités des échanges, — enfin le développement d'une force inconnue autrefois, celle du prolétariat industriel vis-à-vis de laquelle le pouvoir doit prendre des mesures particulières. Aucun de ces changements n'est de nature à modifier la loi éternelle des sociétés, cet *Humanum paucis vivit genus*, qu'il faut comprendre : l'humanité vit pour et par ses élites. Nous allons voir qu'en exerçant cette même critique sur les deux dogmes jacobins de l'enseignement primaire, nous trouverons de même une très petite part de vérité, faussée aussitôt par une interprétation inexacte. Très probablement tous les désordres signalés aujourd'hui par des témoins renseignés que résume M. Goyau dérivent de cette erreur initiale. Les œuvres de la troisième Répu-

blique française, depuis sa loi électorale jusqu'à sa loi militaire en passant par la loi scolaire, sont toutes des additions qui ont commencé par deux et deux font cinq.

### III

Considérons le premier des deux dogmes primaires, à savoir que *tout homme en venant au monde a des droits égaux au développement le plus complet possible de ses facultés*. La part de vérité contenue dans ce pseudo-axiome paraît être la suivante : *Un pays a intérêt à ce que tous les enfants soient préparés à leur tâche future de membres actifs de la société*. Il n'est pas exact que cette éducation soit un droit de l'homme, si on considère cet homme comme séparé de la famille et du pays, c'est-à-dire de la communauté. C'est un droit de la société sur l'homme, au contraire. Il n'est pas exact que les droits des enfants à l'éducation soient égaux, puisque ces enfants appartiennent à des familles inégalement fortunées, et qu'ils naissent avec des facultés inégales. Il faudrait dire qu'ils ont également des droits, ce qui est bien différent. Enfin, parler d'un développement des facultés le plus complet possible, c'est proprement énoncer une phrase vide de sens. Qui déterminera cette ligne de possibilités? Où sera le critère de ce que peut ou ne peut pas apprendre